

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Afin de présenter une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT MARITIME

LA CIRCULATION DES PÉTROLIERS AU LARGE DE LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement. Les États-Unis ont l'intention de faire passer le pétrolier *B.T. San Diego* de 188,000 tonnes par le détroit Juan de Fuca, à l'encontre de la loi américaine. Étant donné que les Canadiens et leurs gouvernements successifs, tant libéraux que conservateurs, se sont toujours opposés à la circulation des pétroliers au large de la côte ouest du Canada, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre appuie unanimement la position du gouvernement du Canada qui s'est toujours opposé et s'oppose encore à la circulation des pétroliers au large de la côte ouest et à l'entrée du pétrolier *B.T. San Diego* dans le détroit Juan de Fuca.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES RESSOURCES NATIONALES

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES MESURES SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante: le gaz naturel. Étant donné les préoccupations et les vives inquiétudes que les deux mesures de taxation du gaz naturel annoncées dans le Programme énergétique national suscitent dans l'Ouest et étant donné que le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré, comme en témoigne le harsard du 12 janvier, que et je cite: «Cette mesure sera étudiée au comité et les oppositionnels pourront alors convoquer les témoins de leur choix et les interroger sur les incidences de ce bill sur l'économie», je propose, avec l'appui du député d'Athabasca (M. Shields):

Que le gouvernement demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce qu'on renvoie les deux bills sur la taxation du gaz naturel au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics à l'issue de la deuxième lecture et à ce qu'on l'autorise à entendre les témoignages de producteurs et de consommateurs de gaz naturel, comme la Federation of Alberta Gas Co-ops et les édiles de Medicine Hat.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS OUVRIERS

LE CONFLIT ENTRE LA B.C. TELEPHONE ET SES EMPLOYÉS—ON DEMANDE À LA CHAMBRE D'EXPRIMER SA PRÉOCCUPATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre se déclare préoccupée de voir avec quelle désinvolture la société B.C. Telephone, dominée par des capitaux étrangers, traite le public puisqu'elle a rejeté toute proposition de règlement en dépit des trois rapports de médiation acceptés par le syndicat, ce qui montre bien que cette société américaine, qui n'a pas hésité à lock-outer 230 autres employés des services à la clientèle, préfère priver des milliers de personnes du téléphone, que ces usagers soient des particuliers, des entreprises commerciales ou industrielles, plutôt que de se rendre aux revendications raisonnables de ses employés et que la Chambre demande par ailleurs au CRTC de ne pas autoriser la société B.C. Telephone à augmenter ses tarifs—comme elle l'a demandé—tant qu'elle n'aura pas réglé le conflit qui l'oppose à son personnel.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'on mette cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DES ANCIENS COMBATTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends moi aussi la parole au sujet d'une affaire pressante et urgente. C'est à propos du temps que la Commission canadienne des pensions met à examiner les demandes des anciens combattants. Certains anciens combattants ont dû attendre plus d'une année que la Direction consultative médicale examine leur dossier. Puisque ces citoyens ont répondu immédiatement à l'appel de notre pays lors de la Seconde Guerre mondiale, et qu'il était manifeste que les ressources de la Commission canadienne des pensions seraient insuffisantes à mesure que les anciens combattants avanceraient en âge, je propose, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre exhorte le ministre suppléant à faire preuve envers les anciens combattants de la même considération que ceux-ci ont fait preuve à l'égard du Canada, et à tâcher par tous les moyens d'accélérer l'examen des demandes de pension.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.